

MONSIEUR LE MAIRE  
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE  
MAIRIE  
16560 AUSSAC VADALLE

**Références à rappeler :**

Partenariat - n° 001602/R

Contact Crédit Agricole Elisabeth LABBE

Dossier suivi par Priscillia MORAUD

Tél. : 05 49 32 56 00

E-Mail: ca-smacl@smacl.fr

Objet : Proposition d'assurance n°O20201009-006

Niort, le 9 octobre 2020

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre proposition d'assurance en double exemplaire.

Cette étude personnalisée, établie sur la base des informations que vous nous avez communiquées, présente les garanties et les options souhaitées.

Pour bénéficier de cette offre, nous vous invitons à nous retourner un exemplaire complété et signé. Il conviendra également de nous préciser la date de prise d'effet pour chacune des garanties souscrites.

À réception, nous vous transmettrons votre contrat dans les meilleurs délais.

Nous sommes convaincus de l'intérêt que vous porterez à ce projet et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,



Grégory GIRAUD

# Proposition d'assurance

## Aléassur, l'assurance des collectivités locales



COMMUNE DE AUSSAC  
VADALLE  
MAIRIE  
16560 AUSSAC VADALLE

N° 001602/R - O20201009-006



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
1. Conditions générales, conventions spéciales et autres documents contractuels	5
<b>Protection fonctionnelle</b>	<b>7</b>
1. Objet de la proposition	9
2. Étendue et montants des garanties	10
3. État des personnes - Protection fonctionnelle	11
4. Dispositions générales	12
5. Services inclus	12
<b>Cotisations proposées</b>	<b>17</b>
<b>Décision de la personne morale</b>	<b>19</b>





## > Préambule

Après étude des besoins exprimés par la personne morale, SMACL Assurances est en mesure de proposer des garanties adaptées, telles que présentées ci-dessous.

La nature, le périmètre et le montant des garanties proposées ainsi que le niveau des cotisations ont été définis sur la base des renseignements communiqués par la personne morale.

### **1. Conditions générales, conventions spéciales et autres documents contractuels**

Les conditions générales, les conventions spéciales, les conventions assistance et les barèmes en vigueur au 9 octobre 2020 sont consultables sur le site <http://www.smacl.fr/contrats-d-assurance> ou vous seront adressés sur simple demande de votre part auprès de nos conseillers.





# > Proposition d'assurance

## Protection fonctionnelle

P20201009-037

### Les + contrat :

- Des garanties conformes à la loi « Engagement et Proximité »
- Une réponse complète à vos obligations en matière de protection fonctionnelle
- Une garantie reconstitution d'image

Les garanties proposées par SMACL Assurances à la personne morale, COMMUNE DE AUSSAC VADALLE, sont présentées ci-dessous et s'exercent sur la base des conditions générales "PROMUT" (PROMUT\_CG\_PROMUT\_05(03\_2020)) et de la convention assistance (PROMUT\_CA\_PROMUT\_01(03\_2020)).



## 1. Objet de la proposition

SMACL Assurances prend en charge, dans la limite des garanties prévues au contrat, les dépenses liées à vos obligations de protection fonctionnelle, impliquant l'une des personnes désignées à l' "État des personnes – Protection fonctionnelle".

La prise en charge des honoraires s'effectue par ailleurs dans la limite des sommes prévues par le tableau des plafonds contractuels de prise en charge des honoraires PMPUBLI\_BAREME\_PROTECTION\_02(03\_2020) annexé.

## 2. Étendue et montants des garanties

### 2.1. Assistance

Garanties	Montants (1)
Assistance psychologique	Selon convention

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

### 2.2. Protection

Garanties	Montants (1)
Information juridique	Selon convention
Protection juridique	75 000 €
Frais de protection	20 000 €
Reconstitution d'image	5 500 €

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

### 2.3. Responsabilités

La garantie s'exerce, tous dommages confondus, à concurrence de 2 000 000 € non indexés par sinistre et par année d'assurance sans pouvoir excéder les sous-limitations suivantes :

Garanties	Montants (1)
Frais d'indemnisation	200 000 €
Condamnations civiles	2 000 000 €

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

### 3. État des personnes - Protection fonctionnelle

Pour information : les cotisations, figurant ci-dessous, sont exprimées annuellement sauf pour les risques temporaires pour lesquels la cotisation est exprimée pour la période considérée.

#### 3.1. Sans franchise

Pour tout sinistre il ne sera fait application d'aucune franchise.

N°	Désignation	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles par risque (garanties optionnelles par risque incluses)		Garanties optionnelles par risque		
				HT	TTC	Nature	Montants	Franchises
1	6 Agents	09/10/2020		16,05 €	18,04 €			
2	15 Elus	09/10/2020		46,75 €	52,47 €			
<b>Total</b>				<b>62,80 €</b>	<b>70,51 €</b>			

Les cotisations HT seront indexées à chaque échéance annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence déterminé aux conditions particulières, sauf risques soumis à révision.

Les cotisations TTC intègrent les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date de l'opération.

## 4. Dispositions générales

### 4.1. Validité de la proposition

La présente proposition est valable pour une durée de 12 mois après sa date d'émission.

### 4.2. Durée et résiliation du contrat

Le contrat sera souscrit jusqu'au 31 décembre 2026, sauf dispositions contraires mentionnées par la personne morale souscriptrice à la signature. Durant cette période, le contrat pourra être résilié annuellement moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et de 4 mois pour l'assureur avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier.

À l'exception de la première période d'assurance qui s'étend jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle au cours de laquelle le contrat prend effet, l'année d'assurance commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

## 5. Services inclus

### 5.1. Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD

SMACL Assurances met gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé de réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur [www.smacl.fr](http://www.smacl.fr). Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

### 5.2. Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique par des analyses de jurisprudence et par une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

### 5.3. Outil d'aide à la rédaction du document unique

SMACL Assurances met à votre disposition un progiciel de nouvelle génération d'aide à l'élaboration du document unique destiné à l'évaluation des risques professionnels, paramétré aux besoins des personnes morales. Simple d'utilisation, souple et personnalisable, cet outil vous permet d'évaluer efficacement vos risques professionnels et vous donne les moyens de définir les priorités d'action de prévention à mener.

### 5.4. Alertes risques météo

Dès la souscription du présent contrat et jusqu'à son terme, un service d'alerte météorologique est offert 24h sur 24, 7 jours sur 7, à la **commune** sociétaire. Celle-ci est informée via son adresse mail de tous les phénomènes climatiques d'importance identifiés par les experts de Predict-Services sur la base des données de Météo France et susceptibles d'impacter le territoire communal. Cette alerte identifie la nature et l'ampleur du phénomène. Elle rend accessible une cartographie précise des risques et permet l'anticipation des mesures de protection des biens et des personnes.

Pour en savoir plus, contactez-nous sur : [predict@smacl.fr](mailto:predict@smacl.fr)

# Protection juridique - Juripacte - Promut

## TABLEAU DE PLAFONDS CONTRACTUELS DE PRISE EN CHARGE

Ces montants exprimés en euros TTC (TVA en vigueur au jour de l'application du tableau) constituent la limite de notre prise en charge de SMACL Assurances, par type de procédure, et ce même en cas de pluralité ou de changement d'avocat.

<b>Procédures</b>		<b>Montants en Euros TTC (montants non indexés)</b>
<b>1. Procédures administratives</b>		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal Administratif	2 000 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour administrative d'appel	2 000 €
Cassation : Conseil d'État	• Étude de dossier (consultation d'avocat au Conseil d'État)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant le Conseil d'État	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort devant le Conseil d'État	1 000 €

<b>2. Procédures civiles</b>		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection	1 200 €
	• Tribunal judiciaire (hors tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection)	2 000 €
	• Contentieux de la sécurité sociale et contentieux de l'incapacité	1 000 €
	• Tribunal de Commerce	800 €
	• Conseil des Prud'hommes - Conciliation - Jugement - Départition	350 € 750 € 350 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour d'Appel	2 000 €
Cour de Cassation	• Étude de dossier (consultation d'avocat à la Cour de Cassation)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort	1 000 €

### 3. Procédures pénales

Assistance pénale	• Audition par les services de police	350 €
	• Assistance garde à vue	500 €
	• Instruction (avec la rédaction impérative d'un compte rendu à SMACL Assurances)	800 €
	• Statut de témoin assisté	800 €
Démarches au Parquet / Communication d'un procès-verbal		100 €
Rédaction d'une plainte avec constitution de partie civile		300 €
Citation directe		1 200 €
Procédures alternatives	• Composition pénale / Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	500 €
Première instance	• Tribunal pour enfants	800 €
	• Tribunal de police	1 200 €
	• Tribunal correctionnel - hors mise en examen - avec mise en examen - avec constitution de partie civile - renvoi sur intérêts civils	1 500 € 3 800 € 1 000 € 800 €
	• Cour criminelle / Cour d'assises	1 600 €(par jour dans la limite de 6 400 €par procédure)
Appel	• Cour d'appel (chambre correctionnelle)	2 000 €
	• Cour d'assises d'appel	2 000 €(par jour dans la limite de 8 000 €par procédure)
Cour de cassation	• Étude de dossier (consultation d'avocat près la Cour de Cassation)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
Juridiction européenne		1 500 €

### 4. Procédures d'exécution

Juge de l'exécution		800 €
Frais d'huissiers	• Assignation, signification • Démarches d'exécution	Dans la limite des textes régissant la profession 350 €

## 5. Autres procédures

Audition par la Chambre Régionale des Comptes		350 €
Honoraires et frais des experts judiciaires et sapiteurs		3 000 €
Assistance à expertise judiciaire (rémunération forfaitaire sur la base d'1/2 journée et comprenant la rédaction de dires)		300 € (par vacation dans la limite de 3 000 €)
Commissions	• Commission d'Indemnisation et d'aide aux Victimes d'Infractions	800 €
	• Autre commission	350 €
Médiation (pénale, civile, administrative)		600 €
Frais du médiateur		400 €
Arbitrage		600 €
Budget amiable (y compris transaction, conciliation, recours gracieux, recours préalable) Expertise amiable (hors construction)		750 €
Expertise amiable construction		1 500 €
Indemnités kilométriques (0,40 €/km) et frais de déplacement hors carburant (billet de train, billet d'avion, hôtel, frais de parking, taxi, autoroute...) suivants justificatifs		500 €

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais d'envoi, de téléphone, de photocopies...) sont inclus dans l'honoraire remboursé. Les honoraires de résultat (honoraires convenus avec l'avocat, fixés en fonction du résultat obtenu ou espéré, du service rendu ou des démarches engagées) ne sont pas pris en charge.





# > Cotisations proposées

par SMACL Assurances au 09/10/2020

**Proposant n° 001602/R - O20201009-006**

**Document à compléter et à retourner, accompagné de la décision de la personne morale signée**

		Cotisations annuelles TTC (1)	Souscrire (2)	Date d'effet (3)
Produit	Indice			
Protection fonctionnelle	FFB 994,50	Sans franchise	70,51 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

(1) Les cotisations sont exprimées suivant l'indice en vigueur.

(2) Cocher Oui ou Non pour indiquer votre choix.

(3) Renseigner la date d'effet souhaitée.

<b>SMACL Assurances vous propose une offre globale à partir de :</b> A titre indicatif, en retenant les propositions les plus économiques pour chaque produit	<b>70,51 €</b>
--	----------------

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous témoignez à SMACL Assurances. Nos services demeurent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD

<b>Références à rappeler :</b> Partenariat - n° 001602/R	Dossier suivi par Priscillia MORAUD Tél. : 05 49 32 56 00 - Courriel : ca-smacl@smacl.fr
---	---





# > Décision de la personne morale

## Proposant n° 001602/R - O20201009-006

Après avoir procédé à l'examen des conditions d'assurance et de cotisations proposées par SMACL Assurances, le représentant soussigné de la personne morale, COMMUNE DE AUSSAC VADALLE :

- donne son accord sur la présente proposition d'assurance ;
- demande que les contrats s'appliquent selon les garanties sélectionnées et aux dates d'effet mentionnées au tableau des cotisations précédent. Les garanties seront acquises sous réserve que le présent document soit parvenu à SMACL Assurances un jour franc avant les dates d'effet indiquées ;
- reconnaît avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés aux besoins de la personne morale souscriptrice.

La personne morale, COMMUNE DE AUSSAC VADALLE, reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales, des conventions spéciales et des statuts en vigueur au 9 octobre 2020 (consultables sur le site <http://www.smacl.fr/contrats-d-assurance> ou adressés sur demande par un conseiller SMACL Assurances).

Fait à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(Signature et Cachet)

Pour toute réclamation, par principe, la personne morale souscriptrice ou l'assuré s'adresse à son interlocuteur habituel SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de la réclamation dans les **10 (dix) jours** ouvrables à compter de sa réception.

Si la réclamation n'a pas reçu une réponse satisfaisante, elle peut alors être adressée par courrier à :

- **SMACL Assurances, Direction Marchés**, 141, avenue Salvador- Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat.

- **SMACL Assurances, Direction indemnisations**, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre;

Si l'objet de la réclamation de la personne morale souscriptrice persiste, cette dernière peut ensuite saisir :

- **le Comité de Conciliation Amiable de SMACL Assurances** à l'adresse suivante : SMACL Assurances, Secrétariat Général, 20 rue d'Athènes 75009 PARIS ou Secretariat-general@smacl.fr.

Les modalités complémentaires de traitement des réclamations sont disponibles sur le site internet smacl.fr.

Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de **2 (deux) mois** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses sociétaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site internet ([www.smacl.fr/donnees-personnelles](http://www.smacl.fr/donnees-personnelles)) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

<b>Références à rappeler :</b> Partenariat - n° 001602/R	Dossier suivi par Priscillia MORAUD Tél. : 05 49 32 56 00 - Courriel : ca-smacl@smacl.fr
---	---





## > Aléassur

**smacl.fr**

### **SMACL Assurances**

141 avenue Salvador-Allende  
CS 20000  
79031 NIORT CEDEX 9  
Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56  
Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20

### **SMACL Assurances**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.